

Evaluation de la RT 2012 en vue de la RE 2020

Présentation de la mission du CGEDD et du CGE

Université d'été Sauvons le climat

Septembre 2019

La mission confiée au CGEDD et au CGE

- ❑ La Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et la Ministre du logement ont demandé le 13 mars 2017 au CGEDD et au CGE de procéder à une évaluation de la RT 2012 en vue de la prochaine réglementation environnementale en réalisant la mission en deux phases :
 - Évaluation de la RT 2012 – cette première phase est réalisée
 - Appui à l'élaboration de la prochaine réglementation environnementale – cette deuxième phase est en cours
- ❑ L'objet de la première phase était :
 - l'évaluation de l'appropriation et de l'application de la RT 2012 par les acteurs de la construction et les utilisateurs 4 ans après
 - un focus sur 4 points : la répartition entre les énergies de chauffage et d'eau chaude, la qualité de la conception et de la réalisation, le confort, le coût de construction

Le déroulement de la mission

□ La méthode :

- Des entretiens avec les différents acteurs : institutionnels, organismes de recherche, producteurs et fournisseurs d'énergie, maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'études et thermiciens, entreprises et artisans, sociologues
- Analyse des documents fournis par les personnes auditionnées
- Un ciblage sur les logements et les bureaux neufs en métropole

□ Le calendrier :

- Rapport de la première phase publié en janvier 2019
- Rapport intermédiaire de la deuxième phase : présenté aux Ministères en juillet 2019
- Rapport final prévu pour fin 2019

Le contexte

- ❑ L'histoire est déjà longue : 6 réglementations thermiques se sont succédées pour les bâtiments neufs depuis 1974, les rendant de plus en plus performants; elles concernent 39,3% des logements existant en France en 2012.
- ❑ La réglementation thermique de 2012 est applicable aux constructions neuves depuis janvier 2013. Elle a été préfigurée depuis 2007 par le label BBC (Bâtiment basse consommation) accordé à 150 000 logements.
- ❑ Elle s'inscrit dans des directives européennes et fait suite aux travaux du Grenelle de l'environnement de 2007. Son objectif est la réduction des besoins en énergie des constructions neuves, la diminution de leurs consommations d'énergie non renouvelables et le développement de la part des énergies renouvelables.

Le constat sur la RT 2012

- ❑ Avant sa publication, la RT 2012 a fait l'objet d'une forte concertation pendant 3 ans avec les producteurs et fournisseurs d'énergie et les acteurs de la construction pour définir les exigences réglementaires et leurs méthodes de calcul.
- ❑ Elle a été publiée fin 2010, 2 ans avant son application.
- ❑ Pour autant, elle a suscité alors de vives réactions allant jusqu'à quelques recours. Les critiques émises portaient principalement sur l'avantage donné au gaz pour le chauffage, sur le surcoût de construction et sur les surchauffes en été. Il s'agissait de points de vue non partagés par tous.
- ❑ En 2015, dans ce contexte non stabilisé, a été annoncée une nouvelle réglementation à caractère environnemental pour 2018, qui depuis a été reportée à 2020.

Les principales conclusions et recommandations

Elles sont établies à partir de la première étape de la mission, l'analyse de la RT 2012

Elles portent sur :

- Une meilleure appropriation et application de la RT 21012
- Les quatre points de focus
- Des pistes en vue de la prochaine réglementation. Elles sont actuellement approfondies dans la deuxième étape de la mission.

Les principales conclusions et recommandations sur l'acceptabilité et l'application de la RT 2012

- ❑ Globalement, 5 ans après sa mise en application, la RT 2012 est acceptée de manière satisfaisante par les professionnels de la construction même si elle est très sophistiquée, voire trop sur certains points.
 - Recommandations :
 - poursuivre l'appropriation de la RT 2012 par les acteurs de la construction (4 actions proposées)
 - rendre plus transparente, simplifier et évaluer la méthode de calcul réglementaire (4 actions proposées)

Les principales conclusions et recommandations sur l'acceptabilité et l'application de la RT 2012

- ❑ La prise en compte du comportement et des aspirations des utilisateurs est insuffisante et les technologies sont de plus en plus avancées, d'où un écart grandissant entre les consommations réelles et les consommations théoriques.
 - Recommandation : inciter les maîtres d'ouvrage à développer des processus d'accompagnement après la livraison de leurs bâtiments afin d'impliquer les occupants dans la maîtrise de leur consommation. Etudier l'éventualité d'une obligation d'accompagnement dans la prochaine réglementation.

Les principales conclusions et recommandations sur l'acceptabilité et l'application de la RT 2012

- Son niveau d'application n'est pas véritablement mesuré.
 - Recommandation : favoriser le respect de l'application des réglementations actuelle et futures :
 - Après construction, en renforçant qualitativement l'efficacité du contrôle du règlement de construction
 - Pendant la construction, en développant la mesure de la performance intrinsèque dans tous les bâtiments neufs

Les principales conclusions sur les 4 points de focus

- ❑ Le gaz s'est beaucoup développé pour le chauffage dans les immeubles collectifs mais l'électricité reste très présente dans les maisons individuelles. Ces évolutions ont accompagné le développement de nouvelles technologies et la disparition d'autres.
- Recommandation : définir en vue de la prochaine réglementation un objectif de répartition entre les sources d'énergie en :
 - intégrant la notion de coût global (investissement de exploitation)
 - réalisant une évaluation multicritère de certains équipements de chauffage et eau chaude électriques, dotés de systèmes de pilotage actif
 - favorisant la part des énergies et chaleur renouvelables et étendant l'obligation aux immeubles collectifs

Les principales conclusions sur les 4 points de focus

- Les professionnels se sont mobilisés pour améliorer la qualité de la conception et de la réalisation des constructions. Il reste cependant des marges de progrès qui peuvent être favorisées par des évolutions réglementaires.
 - **Recommandation** : revoir à l'occasion de la prochaine réglementation les critères d'obligation de résultats en :
 - fixant un seuil plus ambitieux pour le besoin Bioclimatique (Bbio) afin d'assurer la sobriété du bâti dans la durée
 - donnant un cadre de calcul pour la prise en compte des gaz à effet de serre émis par les bâtiments en exploitation et en en tenant compte dans la fixation du seuil de consommation
 - fixant le même seuil de consommation maximale pour les maisons individuelles et les immeubles collectifs

Les principales conclusions sur les 4 points de focus

- Le confort d'été n'est pas traité réglementairement de manière satisfaisante. La réglementation sur la ventilation des logements n'a pas été actualisée depuis 1983. Ce sont deux priorités à traiter.
 - *Recommandation : Améliorer d'ici 2 ans la prise en compte réglementaire des questions de qualité de l'air intérieur et de confort d'été (3 actions proposées)*

Les principales conclusions sur les 4 points de focus

- Le surcoût lié à cette réglementation n'est aujourd'hui pas significatif après une période d'apprentissage et quoi qu'en disent encore certains lobbys
 - Recommandation : raisonner non seulement en coût de construction mais aussi en coût global (investissement et exploitation du bâtiment) pour intégrer le point de vue du maître d'ouvrage dans une vision globale qui tienne également compte du point de vue de l'utilisateur.

Les premières conclusions et recommandations pour la prochaine réglementation

Depuis 2007, a été affirmée une volonté politique de passer d'une exigence réglementaire de performance énergétique des bâtiments à une performance environnementale. Pour établir cette prochaine réglementation, quelques actions préalables sont nécessaires en sus de celles issues des recommandations ci-avant.

- **Recommandations :**
 - disposer d'un bilan de la RT 2012 et de l'expérimentation en cours, dite E+C-, en réalisant une campagne de mesures et des enquêtes sur les pratiques des utilisateurs
 - mener une large concertation avec les acteurs de la construction et les utilisateurs comme pour la RT 2012
 - définir un délai de parution de la nouvelle réglementation sur la base du calendrier des actions préalables

Les premières conclusions et recommandations pour la prochaine réglementation (suite)

- ❑ Dans le cadre de la mission en cours, les recommandations de la mission précédente sont confirmées.
- ❑ Les grands enjeux de la prochaine réglementation sont :
 - D'améliorer les points faibles de la RT 2012,
 - De faire du sujet du carbone l'angle prioritaire,
 - D'identifier les interactions entre le volet énergétique et le volet carbone,
 - D'anticiper au mieux les conséquences sur les systèmes constructifs et les équipements et de favoriser une politique de recherche développement

Les premières conclusions et recommandations pour la prochaine réglementation (suite)

- ❑ Pour être réaliste et stimulante, la nouvelle étape réglementaire des constructions neuves devrait comporter :
 - a) des exigences réglementaires de base portant d'une part sur la performance énergétique et d'autre part sur l'émission du carbone,
 - b) un label plus exigeant pour les pionniers, accompagné d'incitations financières pour le déployer largement,
 - c) des actions de formation, d'accompagnement et de contrôle,
 - d) une politique de recherche-développement pour favoriser l'innovation,
 - e) l'annonce d'une nouvelle étape réglementaire à 7 à 8 ans pour capitaliser les progrès qui seront faits et tracer une trajectoire vers les objectifs de 2050.

MERCI!

PLACE AUX QUESTIONS